Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 04/03/2025
ID : 084-200040681-20250228-DP_2025_12-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan CCEPPG

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2025-12 : Réseau des bibliothèques du territoire communautaire _ cartes uniformisées pour les adhérents des bibliothèques

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-04 du Conseil Communautaire en date du 6 février 2025, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

CONSIDERANT que la Communauté de Communes est compétente pour « *Assurer, dans le cadre de projets présentant un intérêt communautaire, la mise en réseau des services communaux susceptibles de s'informatiser (…). Sont reconnus d'intérêts communautaires les projets qui, soit apportent une amélioration sur l'ensemble du territoire des services aux citoyens, soit permettent le renforcement de l'égalité dans les conditions d'accès à ces nouvelles technologies et à leurs avantages pratiques.* »,

CONSIDERANT, à ce titre, qu'est reconnue d'intérêt communautaire « *la mise en réseau des bibliothèques municipales, dont la mise en œuvre intègre la mise en place des outils techniques et moyens organisationnels nécessaires au bon fonctionnement du réseau entendu stricto sensu.* »,

CONSIDERANT la volonté des élus des communes disposant d'une bibliothèque ou médiathèque, municipale ou associative du territoire, d'équiper les sept bibliothèques du réseau de cartes d'accès uniformisées à remettre aux nouveaux adhérents,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER la proposition tarifaire 20250227 de l'entreprise Etiq Enseigne 84, sise 103, Route de Valréas à Grillon (84600), relative à la fourniture de 3 000 cartes d'adhésion uniformisées, comprenant la mise en conformité du fichier fourni, pour un montant de 1 345,00 € HT, soit 1 614,00 € TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 28 février 2025
Le Président,
Pierre-André VALAYER

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN